

PROCÈS-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 06 juin 2024

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de M. Claude BRENDER, maire, sont :

présents : Marie-Jeanne KIEFFER, Bruno NAEGELIN, Ghislaine BERINGER, Etienne SIGRIST, Lilly ANCEL, Jean-Yves TRETZ, Jacky WASSMER, Cathy KURTZEMANN, Nadia PIERSON – BEN YEKHLEF, Yannick MEAL, Baptiste DESSAINT

absence excusée : Eric SCHWEIN, Florian GROSSON, Didier PEREIRA, Karine BODEZ, Sandrine HEITZMANN

absence non excusée : Laurianne GROSS

procuration : Florian GROSSON à Lilly ANCEL, Didier PEREIRA à Cathy KURTZEMANN, Karine BODEZ à Ghislaine BERINGER, Sandrine HEITZMANN à Jean-Yves TRETZ

secrétaire de séance : Virginie STOCKY, directrice générale des services

Le quorum étant atteint, l'assemblée a qualité pour délibérer valablement

ORDRE DU JOUR

1. DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE
2. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 2 MAI 2024
3. ACTES PRIS DANS LE CADRE DES DÉLÉGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
4. PERSONNEL COMMUNAL
5. MUTATIONS IMMOBILIÈRES
6. COMMISSIONS ET GROUPEMENTS INTERCOMMUNAUX
7. DIVERS ET INFORMATIONS DIVERSES

SOMMAIRE



1. DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE.....	37
2. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 02 MAI 2024	37
3. ACTES PRIS DANS LE CADRE DES DÉLÉGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL.....	37
4. PERSONNEL COMMUNAL	38
A. CRÉATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT.....	38
B. ATTRIBUTION DE CADEAUX POUR ÉVÈNEMENTS DIVERS	38
5. MUTATIONS IMMOBILIÈRES.....	39
A. CESSION D'UN TERRAIN À BATIR	39
6. COMMISSIONS ET GROUPEMENTS INTERCOMMUNAUX	39
7. DIVERS ET INFORMATIONS DIVERSES	39
A. PROCHAINE SÉANCE.....	39

Avant de débiter la séance, M. le maire annonce la démission de Mme Siegrid LESBAUPIN, conseillère municipale, en date du 4 juin 2024.

1. DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Conformément aux dispositions des articles L.2541-6 et L.2541-7 du Code général des collectivités territoriales, le conseil municipal doit désigner son secrétaire lors de chacune de ses séances et le maire peut prescrire que les agents de la commune assistent aux séances.

Le conseil municipal décide à l'unanimité :

☞ de nommer Mme Virginie STOCKY, DGS, aux fonctions de secrétaire de séance du conseil municipal.

2. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 02 MAI 2024

Le compte-rendu de la séance du 02 mai 2024 n'appelle aucune observation et est approuvé à l'unanimité.

3. ACTES PRIS DANS LE CADRE DES DÉLÉGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

M. le maire rend compte des actes pris dans le cadre des délégations du conseil municipal en dates du 26 mai 2020, 15 septembre 2020 et 9 septembre 2021 (CGCT article L.2122-22) :

numéro	objet	date	page
DEL 36/2024	Mise à disposition club house pêche – service FARN CNPE du 3 au 7 juin 2024	03.05.24	65
DEL 37/2024	Mise à disposition club house handball – Pascale Manigold le 8.6.24	03.05.24	66
DEL 38/2024	MAPA : travaux de mise en conformité de la salle des fêtes et des écoles – attribution des marchés	07.05.24	77

DEL 39/2024	Mise à disposition chalet étangs – Foyer paroissial le 23.5.24	22.05.24	78
DEL 40/2024	Mise à disposition chalet étangs – ADSB le 25.5.24	22.05.24	79
DEL 41/2024	Mise à disposition chalet étangs – Sabrina Lutaescher le 8.6.24	22.05.24	80
DEL 42/2024	Mise à disposition club house piste de quilles – Laurianne Gross le 16.6.24	05.06.24	81

Le conseil municipal en prend acte.

4. PERSONNEL COMMUNAL

A. CRÉATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT

M. le maire rappelle que l'article L.332-23 1° du Code général de la fonction publique autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois sur une période consécutive de dix-huit mois, renouvellement compris.

M. le maire expose également qu'il est nécessaire de prévoir un renfort dans l'entretien des espaces verts, de la voirie et des bâtiments. Ces tâches ne peuvent être réalisées par les seuls agents permanents de la collectivité.

Ainsi, en raison des tâches à effectuer, il propose de créer, du 13 juin 2024 au 12 novembre 2024, un emploi non permanent sur le grade d'adjoint technique, dont la durée hebdomadaire de service est de 35h/35h, et de l'autoriser à recruter un agent contractuel pour une durée de cinq mois, suite à un accroissement temporaire d'activité.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- ☞ **de créer** un emploi non permanent relevant du grade d'adjoint technique pour effectuer les missions d'entretien des espaces verts, de la voirie et des bâtiments, suite à un accroissement temporaire d'activité au service technique. L'agent contractuel recruté assurera ses fonctions à temps complet pour une durée hebdomadaire de service de 35h/35h et pour une période de cinq mois, allant du 13 juin 2024 au 12 novembre 2024 inclus ;
- ☞ **de fixer** la rémunération par référence au 1^{er} échelon de l'échelle C1 de rémunération ;
- ☞ **d'inscrire** les crédits correspondants au budget de l'exercice en cours.

B. ATTRIBUTION DE CADEAUX POUR ÉVÈNEMENTS DIVERS

M. le maire informe les conseillers qu'une délibération avait été prise en décembre 2002, permettant à la commune d'offrir des cadeaux aux agents lors de certains évènements personnel ou professionnel.

Sur proposition de M. le maire, le conseil municipal décide à l'unanimité de réévaluer le montant maximum des cadeaux offerts aux agents à l'occasion d'évènements divers comme suit :

ÉVÈNEMENT	MONTANT MAXIMUM
Départ en retraite	500 €
Départ volontaire de la collectivité (mutation, etc.)	250 €
Mariage	300 €
Naissance	150 €

5. MUTATIONS IMMOBILIÈRES

A. CESSION D'UN TERRAIN À BATIR

Monsieur le maire expose le projet de cession d'un terrain à bâtir situé rue du Rhin, cadastré section 03 numéro 128 d'une superficie de 645 m², destiné à la construction d'une maison individuelle.

Sur proposition de M. le maire, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- ☞ **de céder** la parcelle cadastrée section 03 n° 128 à Monsieur et Madame Manuel MARTINEZ ;
- ☞ **de prendre acte** de l'avis du service du Domaine n° 2022-68091-68091-51330 du 04 août 2022, prorogé et valable jusqu'au 02 février 2025 ;
- ☞ **de fixer** le prix de vente à 15 000 euros l'are, soit 96 750 € pour la parcelle ;
- ☞ **d'autoriser** le maire à signer tout acte et document utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

6. COMMISSIONS ET GROUPEMENTS INTERCOMMUNAUX

Néant.

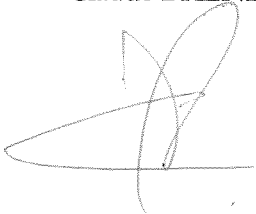

7. DIVERS ET INFORMATIONS DIVERSES

A. PROCHAINE SÉANCE

Sauf imprévu ou défaut de points à inscrire à l'ordre du jour, la prochaine séance du conseil municipal est fixée au jeudi 4 juillet 2024 à 19 heures à l'Escale – salle Fess'tival.

Autres évènements :

- Autres réunions : néant.
- Évènements à venir :
 - 9 juin : élections européennes ;
 - 21 juin : fête de la musique sur le parvis l'Île aux enfants ;
 - 13 juillet : fête Nationale à la salle des fêtes et abords ;
 - 31 août : forum des associations au complexe sportif.

Le président de séance Claude BRENDER 	Le secrétaire de séance Virginie STOCKY 
---	--

Date de publication sur le site Internet de la commune : 4 septembre 2024